

Lausanne, le **29 AVR. 2021**

EXONERATION POUR BUTS D'UTILITE PUBLIQUE

ATTESTATION

délivrée à la fondation *Fondation pour la restauration de l'Eglise Orthodoxe Sainte-Barbara de Vevey*, avec siège à Vevey, dont le but est le suivant :

« La fondation a pour but de préserver un monument historique, lieu de culte orthodoxe, en assurant les frais d'entretien, de rénovation intérieure et extérieure de l'Eglise orthodoxe Sainte-Barbara de Vevey et d'en assurer sa pérennité tout en maintenant son éclat actuel ainsi que des sépultures de personnes ayant marqué, par leurs actes et leur implication, l'Eglise Orthodoxe Sainte-Barbara de Vevey. »

Ainsi, la SOCIETE DE L'EGLISE ORTHODOXE RUSSE DE VEVEY précitée pourra recourir à l'assistance de la fondation pour des projets de rénovation intérieure et extérieure sur ses bâtiments. »

Par décision de ce jour, l'Administration cantonale des impôts a reconnu que la fondation ci-dessus poursuit une activité qui peut être considérée comme d'utilité publique au sens des articles 56, lettre g, de la Loi fédérale sur l'impôt fédéral direct du 14 décembre 1990 et 90, alinéa 1, lettre g, de la Loi cantonale sur les impôts directs cantonaux du 4 juillet 2000. **Cette attestation est valable jusqu'au 31 décembre 2024.**

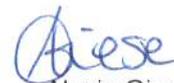
Administration cantonale des impôts

Division de la taxation

Centre de compétences personnes physiques



Patrick Grandjean
Juriste-fiscaliste



Alexia Giese
Juriste-fiscaliste